



Mairie de LARNAT  
09310

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
en Session Ordinaire (Salle du Conseil)

**Séance du Vendredi 04 novembre 2022**

*L'an deux mille vingt-deux et le 04 novembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 31 octobre 2022, s'est réunie à 17h sous la présidence de M. le Maire : M. Claude GOUZY.*

<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- En exercice : 6</li><li>- Présents : 4</li><li>- Votants : 6</li><li>- Procuration(s) : 2</li><li>- Absent(s) excusé(s) :</li><li>- Absent(s) :</li></ul>	<b><u>Elus présents :</u></b> Claude GOUZY, Colette CROS, Nathalie GOUZY, Michel MATHE.  <b><u>Représenté :</u></b> Céline BERGERON par Claude GOUZY, Philippe GONDAL par Michel MATHE.  <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Nathalie GOUZY.
---	---

Début de séance : 17h00

Fin de séance : 18h30

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23.09.2022
2. Désignation du Secrétaire de Séance

**Délibérations :**

3. Tarif de location d'un appartement
  4. Avenant à la Convention du Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion 09
5. Questions diverses
-

M. le Maire prend la présidence de la réunion du conseil, remercie les membres pour leur présence et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23.09.2022**

M. le Maire propose aux membres du Conseil, de prendre connaissance du procès-verbal du 23.09.22.

Aucune observation ni remarque n'ayant été formulée par l'Assemblée, le procès-verbal du 23.09.22 est **adopté à l'unanimité**.

### **2. Désignation du Secrétaire de Séance**

M. le Maire expose que conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Mme Nathalie Gouzy** est désignée secrétaire de séance.

### **3. Tarif de location d'un appartement (Délibération 2022-026)**

M. le Maire expose : suite au départ du locataire de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancien Presbytère, il serait opportun d'augmenter le montant du loyer tout en respectant des limites acceptables au vu de la situation géographique du logement. Les peintures intérieures sont correctes, il sera nécessaire de changer un radiateur obsolète et de procéder au nettoyage par une entreprise spécialisée. Le loyer actuel est de 328 € (hors gaz).

Au vu de la superficie de l'appartement et afin de rester cohérent avec les autres logements communaux, M. le Maire propose un montant de loyer 390 € plus 13 € de gaz et demande aux membres du conseil de délibérer.

#### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Néant.

**VOTE** : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la proposition de M. le Maire de fixer le montant du loyer à 390 € (et 13 € de gaz).

### **4. Avenant à la Convention du Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion 09 (Délibération 2022-027)**

M. le Maire donne lecture de l'avenant à la Convention du Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de l'Ariège et précise qu'une délibération portant signature de l'avenant n°1 est obligatoire afin de l'acter au sein du Service Santé Sécurité au Travail.

#### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Néant.

**VOTE** : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la signature par M. le Maire de l'avenant à la Convention du Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de l'Ariège.

## 5. Questions diverses

- CCHA : Déchets = disposition des containers (loi 01.01.2024).
- Association PANORAMA : Rénovation de la Cabane du Besset (prévoir subvention)
- Ecole de LES CABANNES : une réunion des maires concernant l'avancée du projet aura lieu le 16.11.22.
- Compétence Eau et Assainissement : Proposition de motion à l'Assemblée Nationale
- Eclairage public : Changement de néons ? (Actuellement 40 points lumineux). A ce jour, aucun retour de l'étude du SDE09. Proposition d'installation de radars de mouvements.

---

Le Maire,  
Claude GOUZY



La Secrétaire,  
Nathalie GOUZY

